

pendante, mais comme vingt-deuxième canton. Du même coup, on agrandit le territoire de l'ancienne ville libre, en lui annexant, bon gré mal gré, quelques communes prises sur les confins de la France et de la Savoie. « Messieurs de Genève désenclavaient leur territoire et enclavaient leur religion », dit à ce propos un contemporain qui voyait juste.

L'histoire extérieure de Genève est donc une histoire de méfiances et de luttes. Son histoire intérieure n'est guère moins tourmentée ; car, quand la petite ville était par aventure tranquille du côté des Savoyards et des Français, ses habitants s'empresaient d'en profiter pour se quereller entre eux.

Nous avons vu qu'à la dissolution du royaume des Burgondes, Genève avait été érigée en principauté ecclésiastique. A ce moment-là, le prince-évêque gouvernait avec une autorité absolue. Deux siècles plus tard, vers 1290, les bourgeois s'insurgeaient, et obtenaient quelques franchises, entre autres la création de quatre syndics, qui étaient directement nommés par le peuple réuni en Conseil général, et dont le mandat durait une année.

Il y avait donc, dans ce peuple si attaché à son autonomie, un goût égal pour la liberté, quelque chose comme un levain démocratique qui devait se développer dans les siècles suivants. Concilier la solidité nécessaire à la conservation de son autonomie avec ses aspirations de plus en plus libérales et démocratiques, c'est là, en effet, le problème capital de l'histoire intérieure de Genève. Ce problème existait déjà lorsque les bourgeois au XIII<sup>e</sup> siècle se révoltaient contre leurs souverains absolus et leur arrachaient la concession des quatre syndics. Un prince-évêque du siècle suivant, Adhémar Fabri, tentait de le résoudre en donnant une charte régulière<sup>1</sup>, dans laquelle un récent historien, M. Jules Vuy, se plaît à chercher l'origine des idées politiques de Jean-Jacques Rousseau. Les longues luttes que Genève eut à subir pour assurer son indépendance, les rigueurs du gouvernement de Calvin, l'esprit absolutiste du XVII<sup>e</sup> siècle, arrêtaient pour un temps la poussée du germe démocratique ; mais il se réveille dès les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. A ce moment-là, Genève était, de fait, une république oligarchique : on comptait jusqu'à huit membres d'une même famille dans les Conseils, et les fonctions de la magistrature étaient si bien regardées comme héréditaires, qu'entre deux frères le droit d'aînesse constituait un titre et l'emportait sur le mérite. Les revendications des citoyens écartés de l'administration, longtemps contenues, éclatèrent enfin : il y eut des troubles, du sang

1. Voir les *Constitutions et la République de Genève*, par HENRI FAZY, Genève et Bâle.